







# SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS

- 1 Limiter les flux routiers sur la rue de la Digue
- 2 Limiter les impacts des activités industrielles pour les résidents
- **3** Éviter les nuisances visuelles aux résidents
- 4 Sécuriser les mobilités des habitants du secteur
- 5 Renforcer l'ensemble des modes actifs
- **6** Éviter la perte de végétation et l'ambiance de "nature" du site
- Contribution des associations environnementales rencontrées

04

# LES SUITES DONNÉES À LA CONCERTATION

- Une étude environnementale supplémentaire à venir
- 2 L'accès au site
- 3 Le choix du type d'activités et la limitation des nuisances industrielles
- 4 La hauteur des bâtiments et la gestion des vis-à-vis
- 5 La sécurisation des déplacements et le renforcement des modes actifs

# Contexte du projet



# Le site de la Houille Blanche : une double identité environnementale et industrielle

À proximité immédiate du site de la Houille Blanche, se trouvent plusieurs entités industrielles tournées notamment vers le secteur de l'énergie (EDF avec son imposante et marquante usine hydroélectrique, la station électrique RTE au Sud, deux pôles d'activités au Nord : la plateforme chimique de Pont-de-Claix et le projet des Papeteries, et au Sud-Est la plateforme chimique de Jarrie et la ZAC du Saut du Moine).

Le terrain de la Houille Blanche, peu visible, se découvre par les espaces qui l'entourent. Tout autour de la Houille Blanche, le paysage enveloppe littéralement le site. D'un côté, le Vercors et les rives protégées du Drac, de l'autre, les contreforts de Champagnier. Entre ces deux grands ensembles paysagers, la plaine industrialo-écologique habitée abrite à la fois des activités industrielles humaines et un habitat dispersé et marginal au regard de la dominante industrielle et environnementale.

Rappel des défis liés au projet

- > Défi de **l'industrie et du développement économique**
- > Défi du paysage et de la préservation écologique
- > Défi de la cohabitation des usages
- > Défi de l'accessibilité au site et des modes de déplacements



Vue aérienne du site de la Houille Blanche

# Houille Blanche au centre d'un espace stratégique pour l'industrie: « Hytech Valley »

"Hytech Valley" désigne une zone stratégique de la Métropole grenobloise pour son industrie qui s'étend de Pont-de-Claix à Jarrie. Avec environ 6 000 emplois industriels comptabilisés, l'industrie y occupe une place prépondérante (52% des effectifs de la zone). L'activité industrielle sur ce secteur représentait 23% de l'emploi salarié privé industriel de la Métropole en 2019. Le tissu industriel historique de ce pôle en fait un site important pour accompagner le redéploiement de l'emploi industriel à Grenoble. Situé au cœur de Hytech Valley, le site Houille Blanche a été identifié pour y développer l'accueil d'activités économiques.

# Les défis de la cohabitation des multiples modes d'occupation du secteur

Si l'emploi industriel constitue un défi important pour ce projet, il devra s'articuler aux défis de la préservation des qualités écologiques du site, de la mobilité et de l'accessibilité et de la cohabitation avec un espace résidentiel bien ancré tout autour du site.

# Les outils de concertation et de communication



# Dialogue démocratique, de l'information au bilan : un cadre réglementaire favorable à la participation

La concertation est une démarche réglementaire énoncée dans le Code de l'urbanisme à l'article L103-2. Ce cadre juridique national est réaffirmé et précisé par Grenoble-Alpes Métropole qui fait de la participation citoyenne un engagement démocratique fort, inscrit dans le Pacte de Citoyenneté métropolitaine, voté le 17 décembre 2021 en Conseil métropolitain. Qu'il s'agisse de garantir à toutes et tous l'égalité d'accès à la participation, d'ouvrir des espaces de délibérations démocratiques, d'être plus transparents dans les processus de décision, l'enjeu est aujourd'hui de s'engager dans des formes nouvelles d'implication citoyenne pour nourrir et enrichir la démocratie locale.

La concertation du projet d'aménagement de la Houille Blanche s'inscrit dans ce cadre. Ses modalités ont été définies par les élus dans la délibération du 29 septembre 2023.

Ci-contre: Ateliers débats du mois de novembre >

## La concertation préalable

Pour rappel, cette concertation est organisée dans un cadre juridique spécifique. Elle est encadrée par le code de l'urbanisme à l'article L 103-4. Il définit que les modalités de la concertation permettent au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis. Il assure également que la concertation se déroule dans une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet. Ce cadre définit également que le public à la possibilité de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

C'est bien dans ce contexte juridique et réglementaire actuel de la participation citoyenne que l'ensemble des avis collectés sont soumis aux décideurs publics dans le cadre des objectifs fixés (article L103-3) par Grenoble-Alpes Métropole.

## 3

### Les outils de la concertation

Plusieurs outils de concertation permettant de faciliter l'appropriation des enjeux par les habitants ont été mis en œuvre : des espaces de dialogue et de débat, des supports d'information, des panneaux explicatifs des enjeux clefs et des outils de communication pour inviter la population à participer.







# Les temps forts de la concertation

# Jeudi 19 octobre 2023

### Réunion publique de lancement de la concertation

Une réunion publique de lancement de la concertation réglementaire a été organisée le 19 octobre 2023 au Foyer municipal de Pont-de-Claix. La première partie de la réunion a permis de présenter le contexte du projet, ses objectifs et son calendrier ainsi que les attendus de la démarche de concertation. La deuxième partie de la réunion, sous forme de stands, a permis de recueillir les premières expressions des habitants.

# Samedi **28 octobre** 2023

### Diagnostic sensible en marchant

Espace de dialogue clef de la démarche de concertation, le diagnostic sensible en marchant s'est déroulé sur le terrain en présence des participants volontaires (habitants), des techniciens concernés, des élus mobilisés, et de l'équipe de facilitation de la démarche. Cet espace a permis de collecter une parole contextualisée qui s'appuie sur le vécu ordinaire. La marche facilite une expression orale qui s'appuie sur ce qui est vu et perçu directement sur le site. Le site joue le rôle de médiateur et de régulation des échanges.

# **22 & 30 novembre** 2023

### Cycle des ateliers débats (1 et 2)

Les ateliers-débats avaient pour but d'ouvrir un espace d'échange avec les participants. Cet espace a été conçu pour faciliter l'élaboration et l'expression d'un argumentaire par et avec les participants. Il avait aussi l'ambition d'éclairer le plus précisément possible les participants sur les enjeux du projet urbain (démocratie délibérative). Autour d'une facilitation des échanges assurée par un prestataire extérieur, des panneaux d'explication des enjeux et une photographie aérienne sur une cartographie de 2 mètres par 3 mètres étaient à disposition des participants pour interagir.

Mercredi **6 mars**2024

### Réunion publique de rendu de la concertation

Une réunion publique de rendu de la concertation a été organisée le 6 mars 2024 à la maison des associations de Pont-de-Claix. Celle-ci a pour objectif de rappeler le contexte de la démarche et les outils de participation mis en œuvre. Elle a ensuite pour but de synthétiser les avis exprimés et d'expliquer les suites données par la Métropole.



# Les moyens d'information et de communication

### Le cahier de concertation

Ce document présente le contexte historique et urbain du site. la démarche de concertation proposée aux habitants avec son calendrier et décrit les grands défis du projet en débat. C'est un document très fortement illustré afin de fournir un maximum d'informations visuelles sur le site. Le cahier de concertation possède également un registre d'expression libre. Ce document a été mis à disposition du public en mairie de Pont-de-Claix et de Champagnier et à l'accueil du bâtiment de Grenoble-Alpes Métropole.



## La plateforme numérique : metropoleparticipative.fr

La plateforme participative metropoleparticipative.fr héberge et centralise l'ensemble des démarches de participation citoyenne portées par la Métropole. Cette page est un espace de ressources informatives et pédagogiques sur le projet et ses enjeux, un fil d'actualité des temps forts organisés mais également un espace centralisant l'ensemble des supports et des livrables de la démarche de concertation.



# Affichage et diffusion de flyers

Afin d'informer les habitants de l'organisation des réunions publiques et ateliers de concertation, des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres du secteur. Des affiches ont également été déposées dans les lieux publics clés des communes de Pont-de-Claix et de Champagnier. Au lancement de la démarche de concertation, des panneaux en PVC avaient été installés sur l'espace public afin d'améliorer la visibilité du dispositif.





### Les panneaux d'explication des enjeux

Un travail spécifique de présentation des enjeux du site a été mené afin de proposer à la population une lecture claire, précise et éclairante des enjeux du site.

# La page Facebook de la participation de Grenoble-Alpes Métropole

Les dates des réunions publiques et ateliers de concertation ont été communiquées sur la page Facebook de la participation de Grenoble-Alpes Métropole.

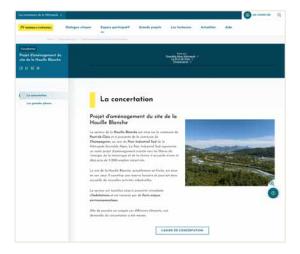
### Liste de diffusion

Un système de mailing list a été mis en place afin d'informer les habitants investis dans la démarche de concertation des prochains temps de concertation organisés.

# Les moyens d'expression

# La plateforme numérique et la page de contribution

La plateforme numérique permet de déposer des contributions en ligne. Une page dédiée à la concertation réglementaire du projet d'aménagement de la Houille Blanche y a été ouverte le 2 octobre 2023.



## Un registre d'expression libre papier a été

mis à disposition au siège de Grenoble-Alpes Métropole, en mairie de Pont-de-Claix et en mairie de Champagnier.

Il était également possible d'adresser un **courrier** au Président de Grenoble-Alpes Métropole.







©Kaleido'scop 2023-2024

# Calendrier

- Réunion publique de lancement de la concertation 19/10/2023 — 18h30-20h30 (2h)
- > Visite de site 28/10 9h00-12h00 (3h)
- > Atelier débat 1 22/11 18h00-20h00 (2h)
- > Atelier débat 2 30/11 18h00-20h00 (2h)
- Réunion publique de bilan de la concertation 06/03/2024 — 18h30-20h30 (2h)

# Les participants

- > Réunion publique lancement (19/10/2023) : 26 personnes ont émargé, 2 heures
- > Visite de site (28/10/2023) : 18 personnes ont émargé, 3 heures
- > Atelier débat 1 (22/11/2023) : 17 personnes ont émargé, 2 heures
- > Atelier débat 2 (30/11/2023) : 14 personnes ont émargé, 2 heures
- Réunion publique bilan (06/03/2024) 24 personnes ont émargé, 2 heures

Au total, environ 20 personnes ont participé activement à cette concertation. Bien que nous ne puissions pas donner le chiffre exact des personnes ayant suivi la concertation en se tenant informé, en consultant le cahier de concertation ou simplement en participant à des discussions informelles à la suite de la diffusion des informations sur le projet, la moyenne des participants (avec les participants passifs) est très certainement supérieure.

Parmi les personnes présentes, on note une forte mobilisation des habitants de la rue de la Dique. Un groupe d'une dizaine d'habitants de cette rue était mobilisé lors de chacun des temps et était particulièrement investi dans les échanges. Ce groupe d'habitants a notamment fait parvenir à la Métropole des comptes-rendus faisant suite aux ateliers du 22 et du 30 novembre. Ces comptes-rendus sont venus alimenter ce bilan.

# Valeur des données recueillies et contextualisation

Cette concertation doit être appréhendée à l'aune des différents niveaux de préoccupation, des différentes attentes exprimées (collectivités, État, habitants) en lien finalement avec le contexte local.

# Sur le site de Houille Blanche, la situation de départ était la suivante :

- > Les habitants de la rue de la Digue se sont fortement mobilisés durant cette concertation ;
- La question de l'emploi et du développement économique du sud de la Métropole est un enjeu majeur du projet pour les collectivités territoriales;
- Les enjeux écologiques et environnementaux sont très forts sur le site ;
- > Le Sud de la Métropole est un espace en forte mutation et beaucoup de questions urbaines concernant notamment la mobilité seront traitées dans le futur.

# En résumé, 3 préoccupations et 3 échelles se sont recoupées lors de cette concertation :

- > La dimension environnementale et le site de Houille Blanche dans l'écosystème écologique local. Une étude complémentaire sera lancée pour venir consolider ce sujet;
- La dimension économique à travers la stratégie économique de Grenoble-Alpes Métropole. C'est bien la finalité de cette opération urbaine;
- > La dimension habitante à travers la description des habitudes et le mode de vie des habitants de la rue de la Digue.

La recoupement de ces trois dimensions a conduit à la formulation de plusieurs questions que nous présentons dans la synthèse des avis exprimés par les participants, au chapitre suivant.





# Synthèse des avis exprimés



Pour rappel, citons les 4 défis thématiques de cette concertation, présentés dans le cahier de concertation.

- Défi de l'industrie et du développement économique
- Défi du paysage et de la préservation écologique
- > Défi de la cohabitation des usages
- Défi de l'accessibilité au site et des modes de déplacements

### 6 avis à retenir

L'analyse des avis recueillis lors de cette concertation fait ressortir plusieurs grandes préoccupations pour les participants. 6 thématiques principales se dégagent. Celles-ci ont été ordonnées afin d'en faciliter la lecture et d'aider le plus possible le décideur et la population à s'orienter à l'intérieur du débat. L'ensemble de ces avis s'inscrivent dans un contexte de participation.

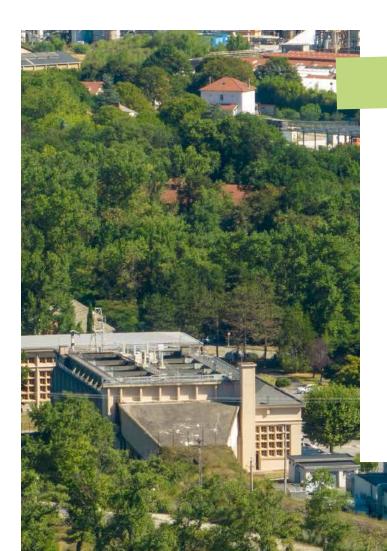
- limiter les flux routiers sur la rue de la Digue
- 2 Limiter les impacts des activités industrielles pour les résidents
- 5 Éviter les nuisances visuelles aux résidents
- 4 Sécuriser les mobilités des habitants du secteur
- 5 Renforcer l'ensemble des modes actifs
- 6 Éviter la perte de végétation et l'ambiance de "nature" du site
- + Contribution des associations environnementales rencontrées



# Limiter les flux routiers sur la rue de la Digue

Les résidents de la rue de la Digue habitent un site qui offre selon eux une certaine tranquillité et un cadre de vie qu'ils apprécient et qu'ils défendent. Ils s'inquiètent donc des augmentations possibles de trafic sur la rue de la Dique, et craignent que les nuisances sonores et la dangerosité du trafic deviennent trop importantes. Ces inquiétudes sont directement liées à la volonté de préserver un cadre de vie qu'ils apprécient et dans lequel ils ont inscrit leurs pratiques quotidiennes (balade, sérénité, verdure à proximité).

La recherche de solutions d'aménagements qui préservent la tranquillité, le calme et l'environnement des riverains est centrale dans les avis. Les riverains de la rue de la Digue demandent en particulier la création d'un accès unique au site au début de la rue de la Dique et une desserte interne, plutôt que des accès multiples sur leur rue.



# AVIS N°2

# Limiter les impacts des activités industrielles pour les résidents

Les riverains sont inquiets des nuisances qui pourraient être induites par les futures entreprises (nuisances sonores, olfactives, pollution de l'air, pollution lumineuse, déchets, poussières...).

Ils souhaiteraient que des critères de sélection prenant en compte la question des nuisances soient mis en place (par exemple, exclure les 3/8, les activités bruyantes, les activités produisant beaucoup de lumière, les activités qui génèrent d'importants flux routiers...).

# AVIS N°3

# Éviter les nuisances visuelles aux résidents

La création d'une zone d'activité va modifier l'espace environnant plutôt végétalisé et transformer la perception qu'en ont actuellement les habitants. La modification de la barrière végétale actuelle, va faire évoluer l'ambiance paysagère du secteur relativement préservé et éloigné des activités industrielles. Les riverains craignent que la proximité des bâtiments industriels, notamment la hauteur des bâtiments. dégrade leur environnement direct.

Les riverains sollicitent donc une mise à distance des bâtiments et une limitation de leur hauteur. Ainsi, ils espèrent que les bâtiments soient implantés le plus loin possible de la rue de la Digue. Ils évoquent une hauteur maximale des bâtiments industriels de 6 mètres.





# Sécuriser les mobilités des habitants du secteur

La sécurité est un critère récurrent des avis. Ce critère renvoie d'abord à la vitesse perçue comme excessive sur l'avenue du Maquis de l'Oisans, et à la dangerosité du carrefour à l'intersection avec la rue de la Digue. Les habitants évoquent un problème d'aménagement de ce carrefour qui génère des difficultés lors de l'insertion sur la voie. Les habitants alertent également sur l'absence de trottoir sur une partie du tronçon de l'avenue, rendant les déplacements piétons dangereux. Cette insécurité est également ressentie sur la rue de la Dique où la vitesse de circulation est jugée trop importante.

Les habitants craignent que le projet d'aménagement de la Houille blanche vienne accroître ces problématiques, du fait de la difficile cohabitation entre usages industriels et résidentiels. Ils posent la question des nuisances routières que le projet pourrait générer et du nécessaire renforcement de la sécu-





# AVIS N°5

# Renforcer l'ensemble des modes actifs

Le secteur offre des itinéraires favorables aux marcheurs même si certains sont privés et non ouverts au public. Les mobilités actives peuvent y être valorisées. Les transports en commun et le vélo sont peu évoqués comme des modes de déplacement ordinaires. Les habitants évoquent des difficultés pour accéder à l'arrêt de bus « Papèteries » à pied. La Chronovélo est quant à elle une infrastructure nouvelle, très visible sur l'emprise routière. Elle est observée par les participants comme une infrastructure aménagée pour des publics spécifiques (salariés), dont la dimension interroge. D'autres participants soulignent au contraire l'utilité de ce nouvel axe cyclable pour se déplacer.

Enfin, le secteur est marqué par la présence remarquable de la CCAS (caisse centrale des activités sociales) des salariés d'EDF. Cet espace est connu des habitants et pourrait offrir des possibilités de balades, mais demeure un domaine privé. La représentante de la CCAS a rappelé fortement lors de l'atelier du 30 novembre son caractère privé. La CCAS est ouverte à un dialogue avec Grenoble-Alpes Métropole.

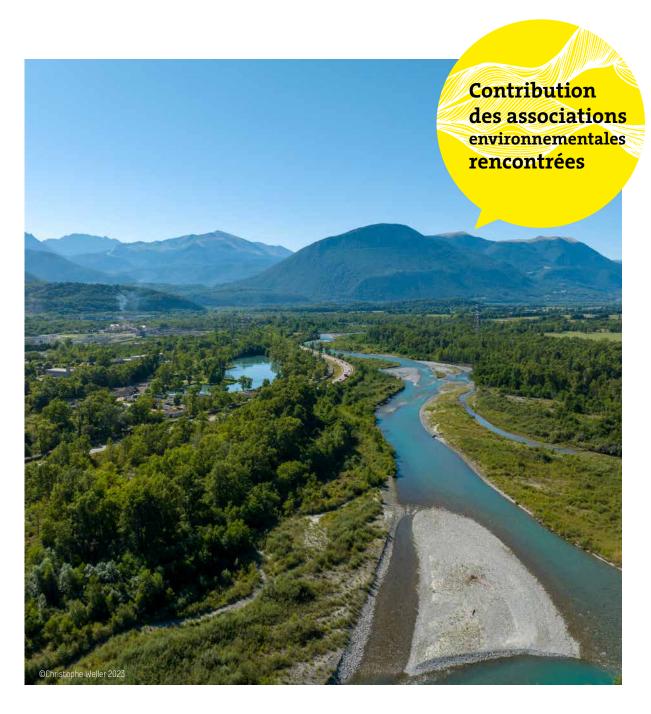


# Éviter la perte de végétation et l'ambiance de "nature" du site

Les habitants vivent dans un périmètre où la présence végétale est perçue comme importante et contribue à produire un ressenti d'environnement calme et apaisé. L'isolement ne semble pas déplaire. De l'appropriation du site pour installer des ruches à l'observation du sanglier dans les parcelles des habitations, ou la vue du castor dans le ruisseau de Rochefort, les habitants ont le sentiment d'habiter dans un secteur remarquable par sa faune et sa flore aux frontières des espaces urbains.

bilité du projet au vu des contraintes et





En complément des temps dédiés aux riverains, les associations rencontrées (Ligue de protection des oiseaux et Conservatoire des espaces naturels de l'Isère) ont exprimé un besoin de mieux caractériser l'environnement dans lequel s'insère le projet de la Houille Blanche. Situé à proximité immédiate du corridor surfacique Belledonne-Vercors identifié à l'échelle régionale, il est susceptible de jouer selon eux un rôle important dans le passage de la faune d'un massif à l'autre.

Ils préconisent une poursuite des efforts d'analyse de la préservation du corridor écologique avant d'aller plus loin sur le projet.

Les services de l'État, rencontrés parallèlement, encouragent la Métropole à réaliser des études complémentaires permettant de modéliser le fonctionnement du corridor écologique et de mieux apprécier les conditions de mise en œuvre d'un éventuel projet.

# Les suites données à la concertation par Grenoble-Alpes Métropole



Une réunion publique de bilan de la concertation préalable a eu lieu le 6 mars 2024 à Pont-de-Claix. Les élus Renzo Sulli, vice-président de Grenoble-Alpes Métropole chargé des grands projets d'aménagement et du renouvellement urbain ; Florent Cholat, Maire de Champagnier ; Sam Toscano, 1er adjoint de la ville de Pont-de-Claix, ont pu revenir sur les résultats de la concertation et échanger avec les habitants.



Florent Cholat Maire de Champagnier



Renzo Sulli Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole chargé des grands projets d'aménagement et du renouvellement urbain



Sam Toscano 1er adjoint de la ville de Pont-de-Claix

Ainsi, les éléments formulés lors de la concertation appellent plusieurs éléments d'arbitrage.

# Une étude environnementale supplémentaire à venir

En premier lieu, la sensibilité écologique du site, confirmée par les études préalables actuellement en cours, amène à proposer la réalisation d'études complémentaires, permettant de modéliser à une échelle plus large les fonctionnalités fines du corridor écologique d'échelle régionale. La modélisation des déplacements de la faune sur différents groupes d'espèces (guildes) à enjeu pour le secteur et des relevés de passages (pièges photos, traces, observations) permettront ainsi d'objectiver le rôle écologique des différents sites et d'identifier les éventuels travaux de restauration à effectuer. Ces éléments permettront dans un second temps des arbitrages sur les suites à donner au projet et les modalités de cohabitation entre activité économique et enjeux écologiques.

En second lieu, concernant plus particulièrement les remarques des riverains, et sous réserve des résultats des études précitées, il est proposé d'apporter les éléments de réponse suivants :

2

# Concernant l'accès au site

L'accès au site ne peut s'effectuer que par la rue de la Dique en raison des contraintes des autres voies bordant le site. Toutefois, afin de ne pas multiplier les accès aux lots au droit des habitations, il est proposé de privilégier un seul point d'accès au site au début de la rue de la Dique, complété par une desserte interne du site.

# Concernant le choix du type d'activités et la limitation des nuisances industrielles

Il est à ce stade complexe d'exclure certaines activités industrielles ou certains types de procédés. Toutefois, le comité de commercialisation, chargé de valider toutes les cessions de terrain. accordera une attention particulière au choix des activités afin de tenir compte de la proximité des habitations, avec l'objectif de minimiser les nuisances.

# Concernant la hauteur des bâtiments et la gestion des vis-à-vis

Afin d'éviter une proximité trop forte avec les maisons de la rue de la Digue, il est proposé de travailler dans les futurs cahier des charges du projet sur un recul minimal des constructions et une frange végétalisée permettant de mettre à distance les bâtiments productifs. La limitation des bâtiments à une hauteur de 6 mètres n'est en revanche pas compatible avec une vocation d'activité économique.

# Concernant la sécurisation des déplacements et le renforcement des modes actifs

La Métropole s'engage à travailler dans la suite du projet sur la sécurisation du carrefour à l'intersection de l'avenue du Maguis de l'Oisans et de la rue de la Digue. La question des modes actifs fait partie d'une politique publique spécifique à l'échelle de la Métropole. A ce titre, le site de la Houille Blanche est concerné.

Ces éléments seront retravaillés après la réalisation des études complémentaires sur le volet environnemental.

# **Crédits**

Rédaction: Aziz Kali & Marie-Kenza Bouhaddou (Kaleido'Scop)

Validation : Grenoble-Alpes Métropole

Création graphique, mise en page : claudepernon.fr

Photo de couverture : Christophe Weller

Autres crédits images : Freepik - maniacvector ; NounProject - Warunk Icon, BomSymbols

**Impression** : Grenoble-Alpes Métropole





**Scannez ce QR code** pour retrouver toutes les étapes du projet sur metropoleparticipative.fr